

# Réunion du Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Mercredi 13 septembre – 20h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2017

20h00

### Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 août 2017

1 – Subvention DETR 2017

2 – Transport scolaire

3 – Travaux de l'entrée du bourg

4 – Projet Verger conservatoire

5 – Questions diverses : Chemin du lieu-dit Moulin à vent

L'an deux mille dix sept, le treize septembre à 20h00, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 6 septembre 2017.

Présents : Mesdames Sylvie FAU-RATTIER, Martine LATAPIE, Sylvie CARRIE, Sylvie CERLES, Messieurs Didier BOSC et Eric LATREMOLIERE.

Absents excusés : Messieurs Bernard BOUTARIC à donné pouvoir à M. Eric LATREMOLIERE, Daniel LEVEAU et Michel LATAPIE

Absentes : Madame Delphine NOEL.

M. Le Ray ouvre la séance et propose que lecture du procès-verbal de la séance du 2 août 2017 soit faite. Au terme de la lecture M. le maire propose de voter, le procès-verbal de la séance du 2 août est adopté à l'unanimité.

### **1- SUBVENTION DETR**

Monsieur le maire annonce aux membres du conseil que la subvention DETR déposée pour l'aménagement de l'entrée du bourg et de la réserve incendie a été accordée par courrier daté du 17 août 2017. Le montant de la subvention représente 25% du montant HT, soit 31 445 €. Il rappelle à l'assemblée la nécessité d'aménager l'entrée du bourg afin d'en améliorer la sécurité, tant au niveau de la voirie qu'au niveau de la sécurité incendie. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à

125 783 € HT. Monsieur le maire propose de déposer une demande auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un **PLAN EN FAVEUR DE LA RURALITE**.

Après étude du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, valide ce projet, en approuve son lancement et autorise M. le maire à déposer une demande de subvention auprès de la région pour un montant attendu de 50 313 €, soit 40% et à inscrire le projet au budget de la commune en section d'investissement.

## **2-TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le CCAS a été dissout par délibération du 2 décembre 2016, ses compétences ayant été transférées à la commune. En conséquence, Monsieur le maire propose au conseil de poursuivre l'action d'aide aux familles en prenant en charge la participation due par les parents pour le transport scolaire de leurs enfants. Cette aide sera attribuée aux enfants de la commune qui fréquentent le RPI Saint-Santin – Saint-Constant et les collèges de Maurs public et privé. Le montant de la participation par élève est de 120 €. A ce jour neuf enfants sont inscrits au ramassage scolaire, sachant que ce nombre peut évoluer par rapport au départ ou à l'arrivée de familles. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de verser l'aide aux familles sur présentation de leur facture.

## **3- PROJET VERGER CONSERVATOIRE**

M. le maire explique aux membres du conseil que le projet de verger conservatoire est à l'étude et que sur conseils du Centre des Espace Naturels d'Auvergne (CEN) il conviendrait de procéder à un recensement des arbres fruitiers anciens auprès de habitants afin d'identifier les variétés à protéger puis, par la suite, à greffer. Monsieur le maire explique que des trous pourraient d'ores et déjà être faits afin de réaliser une analyse du sol afin de sélectionner des porte-greffes adaptés au terrain.

## **4- TRAVAUX ENTREE DU BOURG : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC**

Le Maire informe le conseil que suite au groupement de commande avec la commune de St-Santin-de-Maurs pour le programme de voirie 2017, un appel d'offre a été lancé. Quatre entreprises ont répondu : EUROVIA, EATP, COLAS et DAUDE. Après réunion de la commission d'appel d'offre, l'entreprise DAUDE a été retenue pour un montant global des travaux de 153 229.93 € HT. Le montant pour la commune de Montmurat étant de 62 875.40 € HT. Les membres du conseil confirment le jugement de la commission appel d'offre, retiennent l'entreprise DAUDE pour l'exécution du marché d'un montant de 62 875.40 € HT et autorisent M. le maire à signer le marché correspondant et à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation du projet.

## **5- QUESTIONS DIVERSES**

M. le maire explique au Conseil Municipal que Mme LATAPIE résidant au lieu-dit Moulin à vent à récemment fait part de l'état de dégradation important d'une petite portion de chemin menant chez elle et demande si la commune peut y remédier. M. le maire rappelle que cette portion qui devait initialement être restaurée en même temps que le reste du chemin n'avait pas été achevée et propose que cela soit fait en même temps que les travaux de voirie qui débiteront au cours du dernier trimestre 2017. Les membres du conseil valident cette proposition à l'unanimité et autorisent M. le maire à mandater l'entreprise DAUDE pour remédier au problème.

M. le maire explique aux membres du conseil que le contrat du logiciel de gestion informatique de la mairie arrive à terme le 31/12/2017 et qu'un nouveau contrat de 3 ans a été envoyé par la société JVS Mairistem. Enfin, M. le maire explique que la prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le 25 septembre à 18h et qu'une réunion de l'association des parents d'élèves du RPI St-Santin / St-Constant aura lieu le 18 septembre à 20h. Mme Martine Latapie propose de se rendre à cette réunion.

Au terme des discussions, la séance est levée à 21h00.

Le maire